

PARTIE II : ANALYSE S.W.O.T (F.F.O.M)

PARTIE II : ANALYSE S.W.O.T (F.F.O.M):

Chapitre I : Strengths (Forces)

Section A : Main d'œuvre ayant l'expérience de la filière

Madagascar possède de la main d'œuvre qualifiée pour exercer dans la filière sucre. En effet, la seule explication vient de l'histoire du pays pendant la période coloniale. La plantation de canne à sucre existait déjà pendant la colonisation. Puis elle se perpétuait après l'indépendance avec la création des deux sociétés d'Etat à savoir : la SIRAMA (Siramamy Malagasy) qui possède quatre complexes sucriers qui se trouvent à Ambilobe, Namakia, Nosy-Be et Brickaville et la SIRANALA (Siramamy d'Analaiva) qui se situe dans la plaine de Morondava.

Plusieurs faits expliquent la qualification de la main d'œuvre pour l'avenir de la filière sucre.

D'abord, les techniques de culture acquises depuis la colonisation sont transférées d'une génération à l'autre. En un mot, la main d'œuvre malgache a une connaissance acquise en cent ans d'expérience pour la promotion de la filière.

Ensuite, on signale la capacité de la main d'œuvre à recevoir et assimiler avec facilité les techniques de culture moderne. En effet, le Centre Malgache de la Canne et du Sucre (CMCS) avec la coopération du CIRAD de la Réunion encadrent les planteurs et les mains d'œuvre malgache et forment celles-ci au cas où la CIRAD introduit une nouvelle variété de canne à sucre sur le territoire malgache.

En outre, les personnels et les planteurs démontrent leur professionnalisme en créant des organisations professionnelles ou des coopératives. Ainsi, les deux entreprises industrielles emploient plus de 15000³ employés permanents et saisonniers, en plus de 21 pré coopératives organisées par la SIRAMA et regroupant plus de 500

³ Etude d'impact des APE pour Madagascar. MDP/JEXCO- Juin 2001

planteurs.

Enfin, Madagascar ne souffre pas de problème de main d'œuvre pour développer la filière. En effet, en plus des 1500 employés de cette filière, l'existence d'une population jeune malgache (60% des malgaches ont moins de 25 ans) est prometteuse pour le développement de la filière sucre. En d'autres termes, de nouveaux recrutements seraient possibles au cas où l'industrie sucrière malgache augmenterait sa capacité de production.

Bref, le problème de la filière sucre découlant de la main d'œuvre et du personnel est loin de se produire grâce à leur bonne qualification professionnelle.

Section B : la forte taxe qui protège les industries locales

Dans le contexte de la mondialisation de l'économie tous les pays doivent faire face à une ouverture économique. De ce fait, toute forme d'obstacle tarifaire et non tarifaire doit être levée. En terme d'obstacle tarifaire, on peut citer le droit de douane, les taxes sur les importations, le droit d'accise, le droit de timbre douanier, la taxe statistique à l'importation, la TVA ou Taxe sur la Valeur Ajoutée, les redevances perçues au cordon douanier.

Cette lourde taxation deviendra alors un atout pour les industries des pays développés car la conquête de marché sera une aubaine pour eux.

Par contre, les industries des pays en voie de développement (PVD) seraient victimes de cette ouverture économique.

En fait, les industries locales de ces PVD n'arrivent pas à concurrencer les exportations provenant des pays riches pour les raisons suivantes :

- La technologie de production utilisée par les industries des pays riches augmente la production et diminue le coût de production. Lorsque les industries percent les marchés locaux des pays en voie de développement, les industries locales seraient confrontées à d'énormes difficultés à écouler leurs produits.

- Les produits des industries des pays riches s'alignent sur une norme internationale tandis que ceux des pays pauvres ne le sont pas.

La seule solution utilisée par ces PVD consiste à instituer un système de protectionnisme pour protéger l'industrie locale.

Tel est le cas de Madagascar qui utilise ce système de taxation pour protéger la filière sucre. Le tableau ci-dessous illustre ce dispositif de protectionnisme.

Tableau 8 : Droit et taxe sur l'importation de sucre :

EVOLUTION DES DROIT ET TAXE DOUANIERS EN % DE VALEUR CAF								
Loi de finance	DD	TI	DA	DTD	TVA	RD	TST	Cumul
1998	15	15	20	1	0			51
1999	15	15	10	1	20	11,6		72,6
2000	15	15	0	1	20	35		86
2004	15	10	0	1	20	35	2	83

Source : Note mensuelle Resal/Union Européenne

Nb :

DD: droit de douane TI: taxe à l'importation DA: droit d'assise DTD:timbre
 TSI: taxe statistique à l'importation TVA: taxe sur la valeur ajoutée Rd: redevance douanier

D'après ce tableau, on constate une augmentation générale de droit et taxe pesant sur l'importation du sucre étranger. Si le cumul affiche en 1998 un pourcentage de 51%, ce chiffre est augmenté par la loi de finance 2000 à 86% puis une légère baisse est constatée selon la loi de finance 2004. Ceci est expliqué par le renforcement du protectionnisme de l'Etat malgache pour développer le sucre local et le mettre à l'abri de la concurrence étrangère. La redevance perçue au cordon douanier est très importante parmi ces taxes et droits. Elle est de 35%. Tous sucres étrangers seront frappés par ces droits s'ils veulent percer le marché local malgache.

L'institution de ces barrières tarifaires sera bénéfique pour le sucre malgache. Elle donne à la SIRAMA et la SUCOMA une chance d'améliorer leurs productivités et

leurs qualités de production pour conquérir le marché local malgache.

Section C : Investissements importants pour relancer la SIRAMA

On sait que les sociétés SIRAMA et SIRANALA ont connu des difficultés il y a quelques années.

L'une des causes de ces difficultés de la SIRAMA est l'incapacité de l'Etat à faire marcher l'usine. Il y a une crise de gestion publique au sein de ce type d'industrie. De ce fait, la SIRAMA n'arrive pas à payer le salaire de son personnel dont un arriéré de deux années actuellement réglé par l'Etat malgache pour payer les employés de SIRAMA d'Ambilobe. Ceci marque déjà un pas dans la restructuration de cette société.

En ce qui concerne la SIRANALA, grâce à sa location gérance accordée à la SUCOMA qui est une société chinoise spécialisée dans la production de sucre, des résultats positifs doivent être obtenus.

Le gouvernement va élaborer une stratégie nationale pour relancer la Société SIRAMA. Un investissement de l'ordre de 160.000.000 d'Euros sera consacré par l'Etat malgache pour donner un souffle à la SIRAMA et 22.000.000 d'Euros seront affectés à l'agriculture et la paysannerie (culture de canne à sucre) et 136.000.000 d'Euros dédiés à la transformation.

L'existence de cette somme de 160.000.000 Euros⁴ sera bénéfique pour la SIRAMA pour les raisons suivantes :

- la possibilité d'augmenter la productivité de sucre.
- L'usine pourra améliorer sa gamme de produit sucrier.
- L'achat de nouvelles machines diminuera le coût du sucre sur le marché local et le sucre local sera capable de concurrencer le sucre étranger.

Section D : Le rôle d'appui du CMCS pour la promotion de la filière et la

⁴ interviews d'Andriamalala Razakaniriana, Directeur du Centre Malgache de la Canne et du Sucre (CMCS)

coopération du CIRAD pour bénéficier de nouvelles variétés de canne à sucre

La filière sucre bénéficie des impacts positifs du rôle du centre national appelé Centre Malgache de la Canne et du Sucre. C'est un établissement public créé le 04 Février 1969 sous le nom de “ Caisse de Stabilisation de la Canne et du Sucre ” (CSCS) portant le statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Suite à l'évolution du contexte économique de Madagascar, cet établissement a été rebaptisé “ Centre Malgache de la Canne et du Sucre ” (CMCS) par le Décret N°93-303 du 27 Mai 1993.

Le CMCS est actuellement sous tutelle de deux ministères :

- Ministère de l'Industrialisation du Commerce et du Développement du Secteur Privé.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Il a pour objectifs essentiels :
 - d'accroître les exportations du sucre vers les marchés préférentiels (UE, USA)
 - d'améliorer le Taux de consommation annuel du sucre par les habitants à Madagascar.
 - de rendre les paysans planteurs de canne plus à la hauteur de leur métier
 - d'améliorer les résultats de recherche en canne à sucre.
 - d'entretenir et rentabiliser la coopération avec les organes ou homologues étrangers.

Les principales activités du Centre sont :

- La redynamisation du secteur sucrier à Madagascar.
- La proposition et la réalisation de toute mesure adéquate pour l'organisation et la promotion de la canne et du sucre ainsi que son écoulement.

- L'assurance des opérations d'intervention technique, au niveau des groupements des planteurs de canne à sucre.
- La mise à disposition de toutes informations et documents techniques nécessaires à l'étude et la réalisation des projets.
- Le contrôle des normes et qualités des produits au niveau de la fabrication.
- Le suivi de la réalisation des quotas d'exportation.
- Le suivi des importations du sucre.
- La gestion de la banque de données du secteur sucrier malgache.
- La coordination des actions interprofessionnelles.
- L'introduction de nouvelles variétés de canne à sucre sur le territoire malgache : actuellement, le nombre de variétés recensées est chiffré autour de 500 à Madagascar. Une fois ces variétés trouvées, le CMCS va procéder à leur vulgarisation auprès des industries sucrières malgaches. Chaque année, on vulgarise ces variétés puis on vulgarise aussi les planteurs. Au niveau de la vulgarisation des planteurs, les variétés de canne à sucre offertes aux planteurs doivent être fonction de leur technique de culture, de leur capacité financière. Donc le CMCS doit tenir compte de ces critères lorsqu'il veut vulgariser ces planteurs. De ce fait, la vulgarisation se manifeste par la distribution de pépinière par exemple à Brickaville.
- Le CMCS forme aussi les paysans sur les techniques culturales.
- Il les forme sur la technique de gestion afin de savoir calculer les coûts pour dégager les profits.
- Le CMCS dirige l'organisation des récoltes c'est-à-dire effectue un contrôle de maturité, une programmation sur la coupe afin d'éviter l'avarie lors de la récolte.
- Il organise le transport de la canne à sucre vers l'usine. Chaque jour lors de la récolte, il est imposé un quota à chaque planteur car il se peut que l'usine n'arrive pas à faire face à l'offre des producteurs (paysans).

- Il détermine le prix de la canne à sucre.
- Il organise les planteurs dans les coopératives pour faciliter la collaboration.
- Il assure la promotion de nouvelles unités sucrières.
- La communication et la diffusion des informations aussi bien aux autorités de tutelle qu'auprès des professionnels sucriers et autres organismes concernés.
- L'édition de revue périodique présentant la situation du secteur sucrier et les résultats des recherches effectuées à Madagascar.

Bref, le CMCS occupe une place très importante pour la valorisation de la filière sucre malgache. Les autorités centrales envisagent de décentraliser les activités en créant cet établissement public pour développer la filière. De ce fait, deux conséquences en découlent :

- les opérateurs et les planteurs dans cette filière ne seront plus tenus à l'écart des hauts responsables de l'Etat grâce à l'existence du CMCS.
- On peut valoriser la filière et elle aura une place importante face aux autres filières porteuses de l'économie comme la vanille, le girofle, le riz.

Chapitre II : Weaknesses (Faiblesses)

Section A : la maladie de la canne à sucre

1-Faible rendement des plantations :

Concernant les maladies, on dénombre, à la seule lecture des résultats annuels publiés par la coordination agronomique, un nombre non négligeable de variétés introduites qui se révèlent sensibles voire très sensibles à plusieurs maladies graves comme le charbon et l'échaudière des feuilles ou leaf-scald et que l'on est conduit à rejeter et ceci sur tous les sites sucriers malgaches. Cela amène la mission à s'interroger sur le fait de savoir si l'on a prêté toute l'attention voulue sur les caractéristiques de comportement à l'égard des maladies des variétés que l'on a décidé d'introduire, d'autant que l'on sait que la situation sanitaire est médiocre dans plusieurs régions de Madagascar au regard de certaines maladies (en particulier, la très forte pression du charbon sur les trois sites de l'Ouest et du Nord Ouest).

Il est vrai qu'il n'est pas possible de transposer avec certitude d'un pays à l'autre le comportement d'une variété donnée vis-à-vis d'une maladie donnée (condition de milieux différents, souches ou races du pathogène différentes...). Mais il paraît plus raisonnable de penser qu'une variété donnée qui s'est révélée avoir un comportement honorable à l'égard d'une maladie dans plusieurs pays a des chances de ne pas trop mal se comporter vis-à-vis de cette maladie à Madagascar. Il semble donc qu'en choisissant prioritairement les variétés que l'on veut introduire parmi celles données ailleurs comme ayant un bon comportement à l'égard des grandes maladies présentées à Madagascar, ou éviterait de faire entrer du matériel végétal qui s'avérerait par la suite trop sensible et qu'on serait amené à rejeter rapidement pour privilégier les variétés résistantes ou tolérante ayant donc une probabilité bien plus grande de pouvoir un jour être cultivées à l'échelle industrielle.

La présence de la maladie de la canne à sucre diminue le rendement de sa culture. En effet, les planteurs n'avaient pas vraiment les moyens d'acheter des produits chimiques capables d'éradiquer la maladie.

En plus la connaissance de ces maladies est limitée. En fait ceci varie selon la variété de

canne à sucre et selon le lieu où on introduit la variété donnée. Une telle connaissance serait-elle réservée aux seuls techniciens agricoles alors qu'il existe des endroits en dehors de la région des cinq complexes sucriers malgache où on cultive la canne à sucre puisqu'on a déjà dit que la canne à sucre est cultivée partout. Alors la maladie risque d'envahir ces plantations.

2- faible rendement des usines :

Depuis 1998 jusqu'à 2003, la production industrielle du sucre ne cesse de baisser. Le tableau ci après illustre cette baisse.

Tableau 9 : la production industrielle de sucre à Madagascar en tonnes :

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/2002	2002/03
SIRAMA	80515	70394	54156	35095	15143
SUCOMA	3256	10239	11548	14528	15372
TOTAL	83771	81173	65704	46623	30515

Source : MIDSPIA

D'après le tableau, le chiffre de tonnage de production depuis 1998 et 1999 ne cesse pas de diminuer. Si la production était de 83771 tonnes, une tendance à la baisse est constatée, on enregistre en 2003 seulement une quantité de 30515 tonnes. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- Les difficultés financières connues par les sociétés et qui ne leur ont pas permis d'entretenir les plantations d'où les chutes de rendement pour la SIRAMA.
- La mauvaise gestion des industries sucrières malgaches. En effet, toutes les entreprises publiques et Sociétés d'Etat ont vécu ce problème de gestion d'où la difficulté de ces entreprises.
- Les machines utilisées par les industries sucrières malgaches sont obsolètes. Selon les dires du MAEP, ces machines ont été importées de l'Amérique du Sud

en 1920. Donc l'industrie sucrière malgache se trouve dépassée par les événements.

- A Madagascar, trouver des investissements pour la promotion de cette filière est un problème majeur. L'industrie sucrière malgache ne peut pas faire des économies d'échelle pour augmenter sa production.
- L'autre raison qui marque la baisse de cette production résulte de la baisse de la consommation locale du sucre. En effet, si un malgache consomme 8 kilos de sucre en 1998, cette consommation n'est que de 3 kilos actuellement. En d'autres termes, le mécanisme de l'offre est influencé par la demande locale d'où la baisse de la production sucrière par les industries.

Section B : Instabilité de la demande :

La demande nationale a fortement chuté depuis quelques années. La demande industrielle requiert à elle seule 10.000 tonnes qui n'est pas satisfaite. La consommation des ménages est estimée à 3,3 kg par habitant si elle était en 1998 de 8 kilos par habitant. Il faut cependant ajouter la production artisanale "siramamy gasy" qui représente 10% de la production nationale. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la demande de sucre.

Tableau 10 : évolution de la demande nationale malgache de sucre :

CAMPAGNE	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
TONNES	99386	81386	79640	71299	49164

Source : MIDSPIA

Depuis 1998, la demande ne cesse de chuter fortement. S'élevant à 99386 en 1998/99, elle passait à 81386 entre 1999 et 2000 puis en 2002/2003 on enregistre seulement une demande de l'ordre de 49164 tonnes soit une diminution de 49% si on

prend l'année 1998 comme année de référence par rapport à 2003.

Cette baisse de la demande est expliquée par le phénomène suivant : l'existence de l'augmentation des indices de prix. En effet, Madagascar enregistre chaque année un taux d'inflation d'environ 12 à 14%. Ceci va avoir une répercussion sur certaine consommation de produit de première nécessité (PPN). A cause de l'inflation, le pouvoir d'achat des consommateurs sera limité. Face à l'augmentation de l'inflation, certains consommateurs ne bénéficient pas d'une augmentation de leurs salaires par leurs employeurs. Et même si augmentation il y a, celle-ci n'est pas proportionnelle à l'inflation existante. Par conséquent, la consommation de sucre s'en trouvera limitée. Il vaut mieux pour le malgache d'axer la consommation sur le riz qui est un aliment de base du pays.

L'existence des crises politiques successives qui ont sévi à Madagascar entraîne une paralysie généralisée de l'économie malgache. D'où la baisse du pouvoir d'achat à cause de la fermeture des usines. Le Malgache ne pourrait plus s'acheter que des produits alimentaires à caractère vital dans sa vie quotidienne.

Puis après 2003, on constate une relance de la consommation du sucre qui est montrée par le tableau suivant :

Tableau 11 : relance de la consommation

Année	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Consommation intérieure	49164	101658	118989	123998	129584

Source : CMCS

Une tendance à la hausse est alors enregistrée. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette hausse :

- La naissance des nouvelles industries agroalimentaires sur le territoire malgache. Il ne faut pas oublier que depuis 2003, le mécanisme de la création d'entreprise

est facilité par l'Etat. Grâce à la création du Guichet Unique des Investissements et de Développement de l'Entreprise (GUIDE), le rythme de création des entreprises est accéléré.

- L'augmentation des revenus de la population rurale. Notons qu'à partir de 2003, le prix du riz a enregistré une hausse sur le marché local. Cette hausse du prix peut provoquer une augmentation de consommation de sucre des ruraux qui préfèrent boire du café ou du thé en dehors de la période du déjeuner.

Bref, en terme de demande, on ne connaît pas vraiment la situation exacte de la filière. Il y a des périodes où la demande baisse entre 1998 et 2003, puis tout à coup une hausse est constatée entre 2003 et 2006.

Section C : La faible compétitivité du sucre malgache

La filière Sucre malgache n'est pas vraiment compétitive sur le marché local. En fait, elle est concurrencée par les sucres importés du fait du facteur de prix. Même si l'Etat institue la redevance sur le sucre importé, le sucre local ne réussit pas encore à battre le sucre importé.

Les tableaux suivants illustrent cette affirmation

Tableau 12 : compétitivité du sucre en 2005

PAYS	P.U. CAF FMG/kg
Affrique du Sud	1528
Brésil	1039
Malawi	2222
Swaziland	1747
Union Européenne	1316
Inde	1438
Maurice	2010
Autres	1371
Côte d'Ivoire	420

Source : INSTAT

Tableau 13 : structure de prix du sucre importé 2002 (FMG/kg)

	Brésil	Europe	Afrique du Sud	Europe sans DD et TI
Prix CAF (FMG/kg)	1039	1316	1528	1316
Droit et taxe à l'impôt 33%	342,87	434,28	504,24	
Redevance 35%	363,85	460,6	534,8	460,6
Frais portuaire et touristique	100	100	100	100
Transport Tamatave – Tana	125	125	125	125
TVA	207,8	263,2	305,6	263,2
redevance CMCS	30	30	30	30
Marge importateur 5%	51,92	65,8	76,4	65,8
Coût rendu à Tana	2260	2795	3204	2361

Source : INSTAT

Tableau 14 : structure de prix interne 1999/2000 (FMG/kg)

	Ambilobe	Namakia	Nosy Be	Brickaville
Sucre blond/roux				
Prix départ usine	2845,917		2845,917	
Transport Tana	380,000		380,000	
Redevance	100,000		100,000	
TVA	665,183		665,183	
CMCS	30,000		30,000	
Prix rendu Tana/kg	4021,100		4021,100	
Sucre blanc				
Prix départ usine	3706,167	3867,167		3976,167
Transport Tana	380,000	220,000		100,000
Redevance	100,000	100,000		100,000
TVA	837,233	837,233		837,233
CMCS	30,000	30,000		30,000
Prix rendu à Tana	5053,400	5053,400		5053,400

Source : INSTAT

Le prix local au consommateur était environ de 5000 FMG/kg avant la dépréciation du FMG (Franc Malgache).

De ce fait, le sucre local se trouve plus cher que le sucre importé, même après l'application des droits et taxes douaniers sur ce dernier.

La reconquête du marché intérieur représente ainsi un enjeu majeur pour l'industrie sucrière de Madagascar. Ces marchés représentent en 2000, 2001 et 2002 plus de 30000 tonnes importées par an, dont un marché de 10000 tonnes pour l'industrie locale. Ces importations ont occasionné pour Madagascar une somme de 60,5 milliards de FMG en 2001 (1,1% des importations) et 30,7 milliards de FMG en 2002⁵. En matière d'exportation, les données de l'INSTAT enregistrent en 1995, 57,5 milliards de FMG à Madagascar, soit 2,7% des recettes d'exportation malgache. En 2001, les exportations ne représentent plus que 35,6 milliards de FMG, soit 0,6% des recettes d'exportation. Et depuis, elles ont considérablement baissé. Le tableau ci après montre l'évolution des exportations malgaches de sucre.

Tableau 15 : exportation malgache du sucre (tonnes) :

ANNEES	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Union Européenne	12638	20541	8280	7238	3981
Etats-Unis	7012	7004	7200	5686	0
Marché libre	0	4252	880	4110	0
TOTAL	19650	31547	16024	17360	3981

Source : MIDSIAP

Ce qui est anormal c'est que le sucre malgache dispose d'un accès privilégié à deux grands marchés :

- D'abord, un marché Européen de 10760 tonnes⁶ dans le cadre du protocole sucre de la convention de Lomé, prolongé jusqu'en 2008 dans les accords de Cotonou. Exempté de droit de douane et à un prix garanti de 523,7 Euros par tonne de sucre brut et 2550 tonnes dans le cadre du quota sucre préférentiel spécial (SPS) payé à 85% du prix garanti ACP.
- Ensuite un marché américain : 7258 tonnes à droit réduit et avec un prix garanti

⁵ Etude d'impact des APE pour Madagascar : MDP/JEXCO juin 2004

⁶ ibidem

de 415,9 Dollars par tonne FOB port malgache.

Pourtant, Madagascar n'a exporté que 3981 tonnes vers le marché européen et rien vers le marché américain, alors que le quota global alloué dépasse les 20000 tonnes.

C'est un manque à gagner qui peut être estimé, pour 2002, à près de 50 milliards de FMG pour le seul marché européen. Avec la dévaluation du FMG, les pertes sont encore plus considérables.

Section D : Le manque et mauvaise qualité des infrastructures :

La faiblesse de l'infrastructure est un handicap pour les industries malgaches. En effet, ces industries achètent en principe les matières premières sur le marché local. Tel est le cas de l'industrie sucrière qui s'approvisionne en canne à sucre pour faire fonctionner l'usine. Ceci ne pose pas de problème lorsque l'usine pratique des cultures industrielles où l'approvisionnement se fait à proximité de la plantation. Le problème se pose lorsque la plantation des cultures industrielles n'arrive pas à satisfaire le besoin de l'usine. On est alors obligé de se déplacer dans d'autres plantations qui quelque fois sont difficiles à accéder. Ceci est du à l'enclavement des plantations qui rendait difficile l'approvisionnement en canne à sucre de l'industrie sucrière malgache.

A Madagascar, une disparité régionale est constatée en matière d'infrastructure routière. Seule la capitale dispose des infrastructures suffisantes pour satisfaire les besoins de l'industrie. De ce fait, les industries préfèrent s'implanter à Tananarive qu'en province. Puisque les industries sucrières se trouvent dans ces provinces, elles seront confrontées à des problèmes d'infrastructure. Le second ennui est le problème d'approvisionnement en énergie car même la capitale a subi cette difficulté.

La Société JIRAMA se trouve dans une situation difficile depuis plusieurs

années, surtout depuis le mois de Juin 2005. L'offre d'électricité n'arrive plus à satisfaire les besoins en électricité de ces clients. La solution prise par les responsables est alors la coupure fréquente afin de pallier le déséquilibre et la hausse de prix de l'électricité.

Par conséquent, la coupure fréquente et la hausse de prix vont occasionner une diminution des activités des usines accompagnée de la hausse des charges financières consécutive à la hausse du prix. Donc situation très défavorable pour les industries malgaches.

L'industrie sucrière malgache n'est pas épargnée par ce problème d'approvisionnement en énergie.

Plusieurs conséquences peuvent en découler :

- D'abord, l'industrie est incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de ces clients nationaux ou internationaux. Ceci se traduit par la rupture de contrat de vente des produits sucriers et de ce fait une perte pour l'industrie sucrière.
- Ensuite, la rupture fréquente de courant remet en cause la qualité du produit. En effet la transformation des produits agroalimentaires comme le sucre nécessite une température adéquate pour atteindre la norme exigée par le marché. Or, en cas de coupure de courant ou d'énergie faisant fonctionner l'usine, la qualité du sucre va baisser. La norme exigée ne sera pas atteinte.